

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 24 janvier 2024

Sur proposition de Laurent Sorel

Vœu pour le soutien aux crèches et au centre de santé du Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville

Considérant qu'il y a un risque de fermeture de plusieurs équipements d'intérêt public dans le nord du 20^{ème}, notamment la crèche Passerelle située au 4-6 rue des Montiboeuks et le centre de santé Belleville, situé au 27 rue Levert ;

Considérant que ces risques de fermeture résultent aussi de difficultés économiques traversées par l'association GOSB (Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville) ;

Considérant qu'à Paris 75% des gestionnaires de plus de 100 berceaux étaient déficitaires en 2021 ;

Considérant que pour les crèches ces difficultés économiques ont été provoquées et accentuées par le passage à un système de subventionnement public à l'acte d'accueil (la tarification à l'acte) par le biais de la prestation de service unique ;

Considérant que la PSU est une aide au fonctionnement versée par la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) aux EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) qui incite les établissements à maximiser les heures réalisées pour augmenter le montant de l'aide qui leur sera versée ;

Considérant que la course à l'équilibre des établissements entraîne une politique de flux tendus de l'accueil des enfants et d'optimisation de l'occupation des établissements aux dépens de la qualité de l'accueil qui passe par la prise en compte du temps de réflexion et de concertation des équipes, du temps consacré au soutien à la parentalité vu que ce temps n'est pas décompté pour le calcul de la Prestation de Service Unique ;

Considérant que des établissements comme la crèche Passerelle refusent de rentrer dans cette politique du chiffre qui les transformeraient en consigne à bébé et que ce choix les met d'autant plus en difficulté vu les règles de calcul de la PSU ;

Considérant les difficultés rencontrées par le centre de santé associatif à but non lucratif au point où l'hypothèse d'une fermeture à court terme est envisagée ;

Considérant l'utilité sociale de ce centre de santé dans ce quartier populaire de Belleville, un centre conventionné en secteur 1 avec 33 salariés, qui accueille chaque année 13000 patients dont 4000 qui y ont leur médecin traitant ;

Considérant que le mode de financement de la santé favorise la médecine libérale, qui bénéficie de plus d'aides que les centres de santé, alors que ceux-ci ont une vocation sociale qui nécessite un accompagnement et des consultations plus longues, et sont dans une démarche de prévention et d'aller-vers essentielle pour l'intérêt général qu'une politique publique de santé se doit de financer ;

Considérant que les centres de santé associatif à but non lucratif sont sous financés et sont mis en péril par la logique de tarification à l'acte qui entre en contradiction avec leur vocation sociale qui suppose notamment le recours à des consultations plus longues qu'en médecine libérale ;

Considérant qu'avec 41 professionnelles-s de santé pour 10 000 habitant.e.s contre 76 en moyenne pour Paris, le 20^{ème} arrondissement souffre du taux de couverture le plus bas de Paris alors que notre arrondissement présente de fortes inégalités sociales en terme de santé publique ;

Considérant le vœu de l'exécutif voté lors du conseil d'arrondissement du 20 septembre 2023 ;

Considérant les efforts déjà déployés par la Ville de Paris pour soutenir financièrement le GOSB et les interpellations déjà faites auprès du ministère des solidarités, de l'État et de la CPAM pour d'une part repenser le mécanisme de la PSU pour les crèches et d'autre part privilégier pour les centres de santé associatifs à but non lucratif le passage à une tarification forfaitaire ;

Considérant les démarches engagées pour que l'ensemble des acteurs concernées, l'État, la ville de Paris, l'ARS, la CPAM et la CAF se rencontrent pour trouver une solution pour apporter un soutien financier supplémentaire permettant d'éviter la fermeture d'un ou plusieurs équipements gérés par l'association GOSB ;

Considérant la mobilisation du 16 janvier devant la mairie avec les parents de la crèche Passerelle et les syndicats du centre de santé Belleville ;

Considérant la nécessité pour la ville de Paris de clarifier les dispositifs de subventions aux crèches associatives et la raison pour laquelle les montants versés au GOSB par berceau et par an sont inférieurs à la moyenne des versements ;

Considérant la nouvelle crèche qui sera bientôt ouverte rue du Capitaine Marchal à proximité immédiate de la crèche des Passerelles et l'absence de transparence sur les raisons pour lesquelles le GOSB n'a pas été consulté sur l'ouverture de cette crèche en délégation de service publique ;

Sur proposition de Laurent Sorel, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que :

-la ville de Paris augmente dès maintenant les subventions versées à la crèche des Passerelles et au centre de santé et étudie dès maintenant les conditions dans lesquelles pourrait se faire en dernier ressort une municipalisation du centre de santé et de la crèche des Passerelles.